



Agenda

Lundi 26 juin 2017

-10h30 : Réunion du groupe de travail « Humanisme et anthropocène » dirigé par **Mireille Delmas-Marty** (salle 4).

-12h : Remise des Prix du Concours de la Fondation Solon, suivie d'une réception (salon Édouard Bonnefous).

-15h : Élection d'un membre titulaire au fauteuil laissé vacant par le décès de **Pierre Bauchet** (section Économie politique, Statistique et Finances)

Communication de **Philippe AGHION**, professeur au Collège de France : « *Quelles réformes pour assurer la compétitivité internationale de notre système d'enseignement supérieur et de recherche ?* ».

Lundi 3 juillet 2017

-11h30 : Réunion de la section Économie politique, Statistique et Finances (salle 3)

-13h : Buffet des académiciens (salon Édouard Bonnefous).

-14h15 : Réunion de la section générale (salle 3).

-15h : **Jean-Paul BOUTTES**, chef économiste d'EDF : « *Quelle politique de l'énergie pour assurer la compétitivité de notre économie, réduire notre dépendance extérieure et protéger l'environnement ?* ».

-Comité secret.

Reprise des séances

Lundi 18 septembre 2017

Lundi 18 septembre 2017

-10h30 : Comité secret (petite salle des séances)

-13h : Buffet des académiciens (salon Édouard Bonnefous).

-15h : **Bernard MARTINOT**, économiste spécialiste du marché du travail et directeur général adjoint des services de la région Ile-de-France : « *Le travail indépendant : une alternative au salariat ?* »

Lundi 25 septembre 2017

-15h : **Marie-Anne FRISON-ROCHE**, professeur de droit économique à Sciences Po : « *Le système juridique français est-il un atout ou un handicap pour la compétitivité de nos entreprises et de notre territoire ?* ».

Séance du lundi 19 juin

Après approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin, le président **Michel Pébereau** a prolongé l'hommage rendu la semaine dernière à son confrère le Professeur **Lucien Israël**, décédé le 9 juin, en retraçant devant l'Académie sa carrière et ses engagements (voir au verso).

Il a ensuite cédé la parole à **Élisabeth Grosdhomme**, fondatrice et directrice de Paradigmes et caetera, une société d'études et de conseil consacrée à la prospective et à l'innovation, pour une communication intitulée : « *L'économie collaborative peut-elle contribuer en France à la croissance économique, à la réduction des dépenses publiques et à la création d'emplois ?* »

Il n'est pas évident de délimiter ni de mesurer les activités regroupées sous le nom d'économie collaborative, car elles ne forment pas à elles seules une catégorie statistique et sont parfois confondues avec d'autres marchés, comme celui des voitures (et plus généralement des biens) d'occasion. Elles peuvent être décrites comme une nébuleuse, répartie entre cinq secteurs principaux : l'hébergement, la mobilité (covoiturage, autopartage), les services à la personne (prêt de matériel, petites prestations), les services aux entreprises (fret) et le financement (levée de fonds). Toutes n'utilisent pas une devise reconnue, ce qui explique qu'elles ne soient pas comptabilisées à leur juste valeur. Le poids de l'économie collaborative est encore modeste (2,4 % des dépenses des ménages français), mais son potentiel de croissance considérable : une étude commandée par l'Union européenne prévoit qu'elle pourrait multiplier par 20, en 10 ans, le volume de ses transactions. La France lui offre un terreau favorable : le recours aux plateformes y est entré dans les habitudes de consommation, notamment pour le covoiturage. Il est intéressant de relever que certains de ses codes se diffusent dans le reste de l'économie, comme l'identification des prestataires ou l'évaluation croisée.

L'économie collaborative crée nécessairement de la valeur, en révélant l'existence d'actifs inutilisés, mais le partage de cette valeur est aléatoire : certaines plateformes sont prédatrices, le risque de monopole est important et plusieurs activités traditionnelles dénoncent une concurrence déloyale, tels les taxis à propos des VTC. Élisabeth Grosdhomme a tempéré ces diverses craintes. On peut considérer, ainsi, que l'économie collaborative offre les conditions d'une renaissance du mouvement coopératif et mutualiste. Si elle a pris, par ailleurs, des parts de marché aux entreprises auparavant en place sur certains créneaux, elle a permis d'élargir, parfois dans des proportions inédites, ces mêmes marchés. Reste un problème d'asymétrie en matière de normes, dont l'intervenante ne croit pas qu'il sera réglé en étendant aux acteurs entrants les régulations antérieures, mais en inventant pour tous de nouveaux modes de fonctionnement, assis sur la transparence permise par le numérique.

L'économie collaborative est aussi à l'origine d'emplois, dont la plupart sont l'expression d'un choix et non d'une contrainte. Pour 60 % d'entre eux toutefois, il s'agit d'une activité annexe, ce qui correspond à la culture du travail dans les jeunes générations. Ce qui manque à ces emplois est une protection, aussi bien sur le plan du droit du travail que de la couverture des risques. L'oratrice a plaidé pour des solutions hybrides et souples, qui ne relèvent ni du salariat ni du non salariat et dans lesquelles les droits varient en fonction du degré de liberté.

À l'issue de sa communication, **Élisabeth Grosdhomme** a répondu aux questions que lui ont adressées **Jean-François Mattei**, **François d'Orcival**, **Jean-Claude Casanova**, **Georges-Henri Soutou**, **Denis Kessler**, **Jean Baechler**, **Yvon Gattaz**, **Jean-David Levitte**, **André Vacheron** et **Xavier Darcos**.

Lucien Israël (1926-2017)



Le Professeur Lucien Israël était né le 14 avril 1926 à Paris, dans une famille juive originaire de Salonique. L'école transmet à l'enfant l'amour de la patrie, l'adolescent prit les armes pour la défendre : en 1943, il s'engagea dans la Résistance et combattit sur les barricades lors de la libération de Paris. Pneumologue de formation, il fut confronté, dans les années 1950, à ses premiers cas de cancer. Contre les usages, qui voulaient qu'on n'administre qu'un traitement à la fois, et à l'insu de sa hiérarchie, il fut le premier, en France, à recourir à la polychimiothérapie. Le développement de la chimiothérapie ambulatoire, pour faire face à l'afflux des malades, fut une autre de ses innovations. Il fut le premier Européen, en 1970, à intégrer le prestigieux Eastern Cooperative Oncology Group, aux États-Unis. Divers groupes de recherche étrangers ou internationaux l'admirent par la suite dans leurs rangs. En France, il occupa, à partir de 1983, la

chaire de cancérologie de l'université Paris XIII, où il fonda et dirigea le Laboratoire d'oncologie cellulaire et moléculaire humaine, parallèlement à ses fonctions de chef de service, à l'hôpital Lariboisière puis à l'hôpital Avicenne de Bobigny. Une série de publications, inaugurée en 1976 par *Le cancer aujourd'hui*, achevèrent de l'imposer comme un des meilleurs spécialistes de cette maladie auprès du grand public.

Esprit courageux, Lucien Israël n'hésitait pas à braver les routines médicales et les pesanteurs bureaucratiques. L'intérêt du patient passait à ses yeux devant toute autre considération. Cette philosophie transparaît dans son essai *La décision médicale* (1980), plaidoyer pour un véritable « art de la médecine », dirigé contre les approches purement scientifiques de la discipline. Cela ne l'empêchait pas de suivre avec intérêt et optimisme les progrès de la recherche médicale.

Retraité de l'AP-HP en 1995, Lucien Israël fut élu le 8 janvier 1996 membre de l'Académie des sciences morales et politiques, au fauteuil de son ami le Professeur Jérôme Lejeune. Il en suivit assidûment les travaux, autant qu'il le put. Sa bienveillance restera particulièrement chère à ses confrères. Au sein de cette institution, il intervint essentiellement sur des sujets liés à la médecine et consacra à ce thème les travaux de son année de présidence, en 2007. Son livre *La vie jusqu'au bout*, publié en 1993, l'avait déjà amené à prendre fermement position contre l'euthanasie. Ce rejet ne procédait pas, chez cet agnostique déclaré, de convictions religieuses, mais de son expérience et de l'idée qu'il se faisait d'une médecine respectueuse du mystère de l'existence humaine. Il craignait aussi que l'euthanasie ne porte un coup à la solidarité entre les générations. Il s'éleva par ailleurs contre la méthode globale d'apprentissage de la lecture. Il défendait un modèle d'école dans lequel sciences et arts se concilieraient harmonieusement et où les enfants seraient éduqués à la beauté. Lui-même avait publié deux recueils de poèmes, qui témoignent de sa sensibilité artistique. L'Académie des sciences morales et politiques salue en ce pionnier du traitement des cancers un grand serviteur de l'humanité souffrante et une des consciences éthiques qui ont marqué notre temps.

Dans la presse et sur les ondes

- **Jacques de Larosière** s'est confié à Patrice Moyon pour le numéro d'*Ouest-France* du 21 mai à propos de son dernier ouvrage, *Les lames de fond se rapprochent* (voir Lettre n° 650). « Nous avons besoin d'une croissance qui crée des emplois, a-t-il déclaré. [...] Si le gouvernement se lance dans des réformes homéopathiques, je crains que l'effet de seuil nécessaire pour une vraie relance ne soit pas atteint. » Parmi ces réformes, figure notamment celle des comptes de l'État et des collectivités locales : « Il faut réduire la dépense publique de 7 à 8 points de PIB si on veut atteindre la masse critique indispensable à la reprise de l'emploi. »

- « Le baccalauréat est-il vraiment "une usine à gaz qui ne vaut rien" ? », entretien avec **Jean-Robert Pitte** dans les colonnes de *Sud-Ouest* le 15 juin 2017 (propos recueillis par Vincent Romain). Pour l'ancien président de Partis-Sorbonne, le véritable problème est qu'on manque d'une « véritable orientation qui consiste à aider les jeunes à trouver leur voie de manière à ce qu'ils aillent dans les filières du secondaire et du supérieur s'ils en sont capables et en ont envie ». Faute de sélection à l'entrée et de droits d'inscription à hauteur d'un enseignement de qualité, les universités « sont obligées de faire la voiture-balai ». Jean-Robert Pitte recommande de remplacer le baccalauréat par un « très bon livret scolaire », ce qui n'exclut pas la tenue d'épreuves finales dans les établissements. Il est intervenu par ailleurs le 14 juin dans l'émission « Au cœur de l'histoire » sur Europe 1 pour évoquer les vins de Bourgogne.

- Le magazine « Complément d'enquête » (France 2) du 15 juin s'interroge sur la longévité de journalistes et animateurs dont la carrière à la télévision a commencé dans les années 1960 (« Télé : les papys font de la résistance »). Parmi eux, **Alain Duhamel** qui s'estime « chronologiquement au dessus du dégagisme » : « il y a un stade à partir duquel [...] on vous regarde un peu comme un vestige pittoresque ». Mais le reportage insiste aussi sur l'importance des choix de carrière (« privilégier la durée plutôt que d'accéder au pouvoir ») et sur la qualité du travail (offrir une « analyse précise ») qui fait de l'éditorialiste, pour les médias, une « valeur sûre ».

À savoir

- Le 1er juin, à l'invitation de l'Institut Ricci à Paris, **Marianne Bastid-Bruguère** est intervenue lors d'une conférence publique sur le développement du protestantisme dans la Chine actuelle. Le 14 juin, elle a donné une conférence intitulée *La sinologie française à l'épreuve du temps* au Centre de recherche Euro-Chine à Paris.

- **Jean-Claude Trichet** est intervenu le 14 juin à Francfort au colloque organisé par la Bundesbank pour le 60^e anniversaire de cette institution. Le thème en était « Bénéfices et limites des politiques monétaires non conventionnelles ». **Mario Monti**, associé étranger de l'Académie, figurait également parmi les orateurs. Jean-Claude Trichet a accordé à cette occasion des entretiens aux chaînes de télévision ZDF et N-tv, ainsi qu'à la radio nationale allemande. Le 7 juin, il avait parlé depuis Londres sur CNN, BBC World et la BBC. Il a abordé, au cours de ces divers échanges, la question des risques et des défis de l'économie mondiale dans un contexte politique agité.